

monteaux-mesland

Motion contre la fermeture d'une classe

Le conseil municipal de Mesland s'est réuni le 16 février, pour débattre de la fermeture d'une classe, à huis clos.

Le maire a informé le conseil municipal que l'inspection académique de Loir-et-Cher a prévenu la présidente du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) Monteaux-Mesland de son projet de fermeture d'une classe sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) à la rentrée scolaire 2021-2022. Une rencontre a eu lieu entre les élus du Sivos et l'inspecteur de l'Éducation nationale le vendredi 5 février. Les maires et élus du Sivos ont obtenu une audience à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) à Blois, le mercredi 17 février.

Des regroupements de niveaux envisagés

Les effectifs actuels (année scolaire 2020-2021) sont de 98 élèves répartis sur cinq classes : deux classes (32 élèves) à l'école maternelle de Mesland et trois classes (66 élèves) à l'école élémentaire de Monteaux. Les prévisions pour 2021-2022 sont de 26 élèves à l'école maternelle de Mesland et de 68 élèves à l'école élémentaire de Monteaux, soit un total de

94 élèves. Plusieurs scénarios de recomposition des futurs effectifs sur quatre classes ont été présentés. L'un prévoit de maintenir deux classes à l'école de Mesland en regroupant les trois niveaux de maternelle (PS-MS-GS), soit 26 élèves dans une même classe, et en composant la seconde de tous les élèves de CP (13 élèves) et une partie des élèves de CE1 (7 élèves). Un autre scénario prévoit de ne maintenir qu'une classe à Mesland avec tous les élèves de maternelle (26 élèves) et trois classes à Monteaux : première classe CP et CE1 (20 élèves) ; deuxième classe CE1 et CE2 (22 élèves) et troisième classe CMI et CM2 (26 élèves).

Des classes surchargées

Ces différentes propositions conduisent toutes à la création de classes surchargées, allant jusqu'au regroupement de trois niveaux dans une même classe de maternelle dont un enfant handicapé moteur en petite section. De plus, une seule classe de maternelle ne permettra plus d'accueillir les enfants de 2 ans, ce qui risque de provoquer une évacuation définitive vers des écoles de communes limitrophes en capacité de les accueillir. « Ces écoles rurales ne posaient pas de problèmes jusque-là et permettaient même d'accueillir dans

de bonnes conditions quatre élèves handicapés en classes élémentaires. Cela était possible avec des classes aux effectifs limités, proches de 20. Comment pourrions-nous continuer à apporter à ces enfants le soutien qui leur est indispensable ? Au moment où le dédoublement de classes s'impose en milieu urbain, il apparaît totalement inacceptable que des postes d'enseignants soient dégaugés pour y faire face en en supprimant en milieu rural. De surcroît le moment est vraiment mal choisi, en pleine crise sanitaire, pour envisager une augmentation du nombre d'enfants par classe alors que tout est mis en œuvre pour éviter la promiscuité. C'est bien là rajouter de la difficulté aux enseignants et aux élus en charge des affaires scolaires. »

Fort de cette analyse, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (treize voix pour) s'oppose à la fermeture d'une classe sur le RPI Monteaux-Mesland et demande à l'inspection académique d'y renoncer au nom de la qualité de l'enseignement et de la réussite des enfants. Réuni le 17 février, le conseil municipal de Monteaux, après en avoir délibéré, a décidé lui aussi de s'opposer à l'unanimité (quinze voix pour) à la fermeture de cette classe.